

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DE DRAGUIGNAN (83)

Permanence du 2 février 2022 – 14h00 à 16h30

Salle des mariages, Mairie de Draguignan

1. NOTE D'AMBIANCE

Présences :

- Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)
- Agence Pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- État d'Esprit Stratis, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'APIJ

Participations :

- 3 visites représentant 3 personnes au total

Presse :

- Des journalistes de Var Matin et de Résine Média étaient présents pour réaliser des interviews.

Tonalité des échanges :

- Des profils diversifiés : un riverain et viticulteur du Collet Redon, une personne de la mairie de Draguignan, un technicien de l'équipe Résine Média.
- La personne de la mairie de Draguignan est venue demander des renseignements sur l'implantation du futur établissement pénitentiaire.
- L'échange avec la personne du Collet Redon a duré environ 45 minutes. Il souhaitait éclaircir certains points avec l'équipe projet sur l'historique du choix d'implantation au Muy, sur l'implantation du futur site pénitentiaire sur la parcelle de 75 ha et sur l'implication des élus et techniciens locaux dans le projet.
- Le riverain n'était pas particulièrement opposé au projet. Il souhaite en revanche « éclaircir les conflits d'intérêts liés à la future implantation de l'établissement pénitentiaire. » et demande « l'étude du site alternatif proposé par la préfecture »
- Un journaliste et photographe de Var Matin, ainsi que l'équipe de Résine média étaient présents pendant la permanence.



Photo prise lors de la
permanence à Draguignan

2. PROFILS DES PARTICIPANTS ET RAPPORT AU PROJET

- **Riverain et viticulteur du Collet Redon**, vignoble en Côtes-de-Provence, vignes issues de son patrimoine familial. Il soupçonne des conflits d'intérêts entre le projet et les élus locaux. Il souhaite principalement éclaircir les prises de position des élus locaux et demande à l'Apj d'étudier les sites alternatifs proposés par la préfecture et l'agglomération DPVa.
- **Représentant de la mairie de Draguignan**, « de passage », qui demande s'il existe un plan définitif du futur établissement pénitentiaire et de son implantation.
- **Représentant de l'équipe Résine média** qui demande où se situera l'implantation définitive de l'établissement pénitentiaire.

3. THEMES DES OBSERVATIONS

- **L'emplacement du site d'étude :**
 - Le site d'étude est jugé très proche des habitations du quartier du Collet Redon.
 - Les 3 personnes ont demandé où l'établissement pénitentiaire serait situé dans

la parcelle de 74 ha.

- Le riverain et viticulteur du Collet Redon a demandé pourquoi la Ville du Muy a été désignée pour l'implantation future du site pénitentiaire.
- Le riverain et viticulteur du Collet Redon a demandé pourquoi l'implantation future de l'établissement pénitentiaire n'est pas situé au sud de la parcelle de 74 ha. En sachant que des parcelles plus au sud comprennent des terres incultes, contrairement au nord où les terrains et vignes sont cultivés.
- Le riverain et viticulteur du Collet Redon demande à l'APIJ de situer la prison au sud de la parcelle de 74 ha, sur les terres de l'EPF.
- Le riverain et viticulteur du Collet Redon demande à l'APIJ d'étudier les sites alternatifs d'implantation proposés par la préfecture et DPVa. Notamment les parcelles « Bouisse » situées à l'ouest de *DGF Côté D'azur* et au Nord des *Chênes Verts*.

• **Les prises de position par les élus locaux :**

- La thématique a seulement été énoncée par le riverain et viticulteur du Collet Redon qui souhaite « *éclaircir les prises de position des élus locaux de Muy et de DPVa.* »
- Selon le riverain et viticulteur du Collet Redon, la Maire du Muy souhaiterait profiter du projet d'établissement pénitentiaire pour viabiliser en accès routiers et canalisation d'eau, de gaz etc., la future zone de développement économique. Le projet porté par l'APIJ pourrait également faciliter les accès vers le lycée Val d'Argens. Le riverain appui ses propos sur un extrait du Conseil municipal en date du 27 septembre 2021.
- Il semblerait qu'un ancien technicien à l'urbanisme de l'agglomération ait acheté certaines parcelles agricoles considérées comme stratégiques (dédié au développement économique ou autre projet). Il indique que la mairie du Muy n'aurait pas communiqué la Déclaration d'intention d'aliéner de ces parcelles.
- Concernant ces éléments, le riverain et viticulteur du Collet Redon évoque « *des conflits d'intérêt qu'il faut éclaircir.* » Il ajoute que la Chambre d'agriculture et l'Institut national de l'origine et de la qualité, vont prendre des avocats et instituer une procédure.

• **Le dispositif de concertation :**

- Le riverain et viticulteur du Collet Redon demande pourquoi l'APIJ n'a pas rencontré les riverains du hameau des Vignes.

4. ANNEXES

Article suite à la permanence dans Var Matin, en date du 02.02.22

Dracénie

Futur centre pénitentiaire : l'Apij face aux riverains

Le Muy Dans le cadre de la concertation préalable liée au projet de centre pénitentiaire, le maître d'ouvrage tient deux permanences, aujourd'hui, pour donner la parole aux riverains.

Le débat autour du centre pénitentiaire du Muy fait rage. Ce, au lendemain du lancement de la concertation préalable menée par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij). Hier après-midi, des visages bien connus des structures chargées d'implanter l'établissement au Collet Redon étaient présents à la mairie de Draguignan, dans le cadre d'une première permanence physique de l'Apij. Notamment celui de Pierre Terrier, vent debout contre la destruction de ses vignes au profit du projet. « J'ai passé ma journée aux côtés des représentants de l'Apij », confie-t-il. Devant lui, étalés sur un bureau, des plans du terrain choisis pour accueillir 650 détenus. Son défi, « éviter que le centre pénitentiaire soit construit sur nos vignes et sous nos fenêtres, au Collet Redon. »

Projet de développement économique

Car si le terrain représente une superficie de 74 hectares, seulement une parcelle pouvant recevoir une emprise de 15 hectares est évoquée. « Nos études ont déterminé que ce site était le plus adapté, et non celui de la Vaugine, rappelle Louis Delepaut, chargé du projet pour l'Apij. La concertation nous sert à savoir où placer le centre sur ces 74 ha aux



Des registres « papiers » sont disponibles dans les mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan.

(Photo Camille Dodet)

abords des RD1555 et RN7. Cela est fait grâce à l'intervention des élus locaux. » Il poursuit : « Jusqu'ici, la revendication première des riverains et d'éviter les terres agricoles et le hameau du Collet Redon. Or, les élus du territoire nous ont aiguillés sur cette portion de terrain car il est question d'un projet de développement économique sur l'autre partie du site. L'idée est donc de faire au mieux. »

Dans le cas de figure où le centre pénitentiaire se construirait bel et bien sur ces terrains privés « et si on suit le déroulé logique, bien que ce ne soit pas encore d'actualité, les propriétaires seraient indemnisés pour leur perte », assure Tuan Lê Minh, directeur de programme pour l'Apij. « Des Muyoises nous ont indiqué un deuxième site qui n'a pas été envisagé jusqu'ici. Il sera donc considéré »,

ajoute-t-il. Il est alors nécessaire de mener de nouvelles études et cela peut prendre plusieurs mois.

Postes à pourvoir par les Dracéniens

Point fréquemment abordé par le public : qu'en est-il des emplois et des travaux ? Est-ce que l'Apij fera appel à la population locale ? Tuan Lê Minh répond : « En ce qui concerne les offres d'emploi, certains

postes relèvent d'un système à échelle nationale. En revanche, d'autres peuvent être pourvus par la population locale. » Il ajoute : « les prestataires seront issus du territoire. En outre, nous tenons à ce qu'une partie des entreprises engagées sur la construction le soient aussi. »

Aujourd'hui, deux autres permanences des agents de l'Apij sont organisées au Muy et aux Arcs (voir ci-

Les dates

- **3 février 2022** : Deux permanences sont mises en place pour rencontrer le maître d'ouvrage et la garante. De 10 à 12 h 30 à la mairie du Muy et de 14 à 16 h 30 à la mairie des Arcs-sur-Argens.
- **22 février 2022** : Une réunion publique est organisée de 18 h 30 à 20 h 30 à la salle polyvalente avenue Sainte-Anne au Muy.
- **2023** : Lancement de l'enquête publique.
- **2024** : Démarrage estimé des travaux et mise en conformité des documents d'urbanisme.
- **2027** : Livraison et ouverture estimée du centre pénitentiaire.

contre). « Notre objectif est de se rendre compte des réalités du terrain et cela se fait en écoutant ce que les personnes impactées par le projet ont comme contre argument. Tout ce qui nous est rapporté est pris en considération. Il faut en être assuré », conclut Louis Delepaut.

La concertation prendra fin le 4 mars.

LEILA DAVAUD
 ldavaud@nicematin.fr